



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mille dix-huit et le mardi 20 février, à dix-sept heures et trente quatre minutes,  
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 08 février 2018, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Ketty LABUTHIE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

**Etaient présents (25):** Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPEXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Michelle MAKAI-AZENON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE.

**Etaient Excusés (01):** Monsieur Philipson FRANCFORT,

**Etaient représentés (03) :** Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY.

**Etaient absents (04):** Madame Dolorès BELAIR, Madame Victoire JASMIN, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Sabrina GARES a été désignée pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



**Délibération n°01-07-2018**  
**Approbation du plan de financement du projet**  
**« Rénovation de l'éclairage public de la ville de Morne-à-l'eau ».**

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de son Agenda 21 local France, la ville a présenté sa candidature à l'appel à projet « Rénovation de l'Eclairage Public » lancé par la Région Guadeloupe, l'ADEME et EDF. Cet appel à projet s'inscrit dans la politique énergétique régionale, visant à une réduction de la consommation énergétique sur le territoire Guadeloupéen, notamment dans le secteur de l'éclairage public, qui constitue les plus gros postes de consommations d'énergie finale pour les collectivités locales.

En ce qui concerne la ville de Morne-à-l'Eau, l'éclairage public représente près de 80% des consommations électriques et autant pour ce qui concerne ses factures d'électricité.

Dans le cadre de cet appel à projet et sur la base d'un audit des installations existantes, les travaux portent sur :

- le remplacement de la totalité des 3 589 luminaires existants par 3 659 luminaires LED,
- le remplacement de crosses sur poteaux, torsades et autres alimentations indépendantes,
- la rénovation des mâts vétustes y compris massifs,
- la mise en place de mâts adaptés au projet urbain de l'écoquartier,
- la rénovation ou le réaménagement des 104 armoires en fonction de leur état,
- la mise en sécurité des réseaux d'alimentation,
- l'enfouissement des réseaux dans le périmètre de l'écoquartier,
- l'amélioration des mises en lumière existantes,

Le plan de financement prévisionnel global est :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Coût prévisionnel total ( € HT)	<b>5 368 008,61 €</b>	Recettes prévisionnelles totales		
dont Mandataire (2%)	97 973,32 €	FEDER	2 195 400,00 €	41%
dont MOE (3%)	146 959,98 €	REGION GUADELOUPE	548 850,00 €	10%
dont AMO Artélia (3,05%)	149 409,31 €	ETAT via FSIL	180 000,00 €	3%
dont ( CSPPS, CT, communication)	75 000,00 €	ETAT via TEPCV	999 000,00 €	19%
dont Travaux	4 898 666,00 €	<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>3 923 250,00 €</b>	<b>73%</b>
TVA (8,5%)	456 280,73 €	VILLE DE Morne-à-l'Eau	1 444 758,61 €	27%
Coût prévisionnel total TTC	5 824 289,35 €	dont EDF via C2E	1 180 700,00 €	22%
		dont reste à charge	264 058,61 €	5%
		<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>5 368 008,61 €</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu le Code de l'Environnement,**



**Vu la délibération n°07-02-2015 portant approbation de l'Agenda 21 local de Morne-à-l'Eau, « Morne-à-l'Eau ma ville, Notre avenir »,**

**Vu la délibération n°09-04-2016 portant approbation de la participation de la ville de Morne-à-l'Eau au réseau URBACT CityMobilNet,**

**Vu la délibération n°11-14-2016 relative à l'approbation du schéma directeur AEU2-EcoQuartier « Cœur de Grippon »,**

**Vu la délibération n°12-03-2016 relative à la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,**

**Considérant** le courrier de la Déléguée interministérielle au développement durable du 29 octobre 2015 annonçant la reconnaissance du projet territorial de développement durable de la ville de Morne-à-l'Eau « Agenda 21 local France »,

**Considérant** la convention particulière d'appui financier au titre du fonds de financement de la transition énergétique en date du 12 décembre 2016,

**Considérant** la charte EcoQuartier et le « label EcoQuartier-étape 1 » signés le 21 août 2017 pour le projet d'EcoQuartier « Cœur de Grippon »,

**Où l'exposé du Maire,**

**Et après en avoir débattu,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public ;

**Article 2 :** d'approuver les dépenses prévisionnelles de l'opération, pour un montant 5 368 008,61 €HT, et le plan de financement, détaillés dans le tableau suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Coût prévisionnel total ( € HT)	5 368 008,61 €	Recettes prévisionnelles totales		
dont Mandataire (2%)	97 973,32 €	FEDER	2 195 400,00 €	41%
dont MOE (3%)	146 959,98 €	REGION GUADELOUE	548 850,00 €	10%
dont AMO Artélia (3,05%)	149 409,31 €	ETAT via FSIL	180 000,00 €	3%
dont ( CSPS, CT, communication)	75 000,00 €	ETAT via TEPCV	999 000,00 €	19%
dont Travaux	4 898 666,00 €	<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>3 923 250,00 €</b>	<b>73%</b>
TVA (8,5%)	456 280,73 €	VILLE DE Morne-à-l'Eau	1 444 758,61 €	27%
Coût prévisionnel total TTC	5 824 289,35 €	dont EDF via CZE	1 180 700,00 €	22%
		dont reste à charge	264 058,61 €	5%
		<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>5 368 008,61 €</b>	<b>100%</b>

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à solliciter les financements selon la répartition détaillée dans le plan de financement ainsi que tout autre financement de nature à diminuer le reste à charge pour la ville ;

**Article 4 :** le Maire, la Directrice Générale des Services, la Comptable publique, sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

Pour expédition certifiée conforme  
Fait à Morne-À-L'eau, le 21 février 2018,

Le Maire **Philipson FRANCFORT** "Pour le Maire empêché"  
**Ketty LABUTHIE**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Philipson FRANCFORT  
AMÉNAGEMENT TERRITOIRES  
PARC AUTOMOBILE

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 07 mars 2018

Formalités de publicité

Effectuées le 09 mars 2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

